

No. résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 8 février 2021, à 20 h 00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
ordinaire ce 8 février 2021, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Monsieur Claude Rollin, district 1 est absent.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

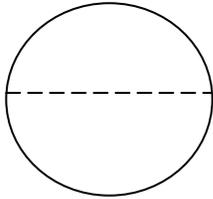
Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Dans le cadre de son implication à la persévérance scolaire, le conseil
municipal veut souligner les efforts des élèves suivants:

Liste des élèves - Certificats - JPS

Pavillon des Explorateurs	
Maternelle :	Derek Giroux
1re année :	Logan Morneau
2e année :	Léa Rocheleau
3e année :	Alicia Charbonneau
Pavillon des Boutons d'or	
Maternelle :	Elliot Graveline
1re année :	Liam Lachance
2e année :	Danyka Deshaies
3e année :	Matéo Lévesque
Pavillon Virevents	
3e année :	Naomie Cottier
4e année :	Chloé Rochon
5e année :	Renaud Desormiers
6e année :	Rosalie Frenière
T. C.:	Matthis Savoie
Pavillon Notre-Dame-de-Fatima	
4e année :	David Larocque
5e année :	Gabrielle Dupuis



No. résolution
ou annotation

6e année :	Arianne Trudel
Adaptation scolaire :	Marc-Olivier Vézina
Secondaire Havre-Jeunesse	
secondaire 1 :	Xena Riopel
secondaire 2 :	Anaïs Céré
secondaire 3 :	Maya Marcotte
secondaire 4 :	Maxime Dalcin
secondaire 5 :	Laurence Langevin
Projet 15 ans:	Sophie Martineau
Formation générale aux adultes	Annabelle Trempe

21-02R-053

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-02R-054

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-02R-055

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

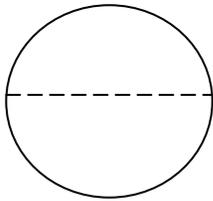
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme



No. résolution
ou annotation
21-02R-056

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

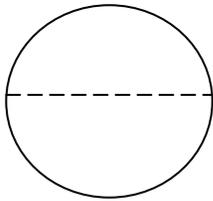
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 296 385.14 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE FÉVRIER 2021

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
	2020	
63126	BG Architectes	1 293,47 \$
63127	Mat. Harry Rivest	5,15 \$
63128	Machinerie Forget	949,32 \$
63129	911 Pro	1 609,65 \$
63130	Sani Gear	783,84 \$
63131	Zone technologie électronique	1 140,42 \$
63132	Mathieu Varin	43,49 \$
63133	Santinel	128,77 \$
63134	Entreprises Chartier	2 626,77 \$
	Total:	8 580,88 \$
	2021	
63136	4018371 Canada (Alltech)	141,54 \$
63137	A25 le lien intelligent	35,60 \$
63138	Brandt	1 991,48 \$
63139	Bell service de réclamation	1 104,73 \$
63140	Centre de camion St-Jérôme	1 450,01 \$
63141	Cintas Canada	89,97 \$
63142	Déneigement EP	1 494,68 \$
63143	Déneigement Boulatec	1 016,38 \$
63144	Distribution J.F. Parent	20,25 \$
63145	Les emballages Ralik	141,97 \$
63146	Empire Canada	316,36 \$
63147	Mission Communications, LLC	992,00 \$
63148	Marché S. Beaulieu	200,32 \$
63149	Mat. Const. Harry Rivest	290,11 \$
63150	Macpek	3 672,23 \$
63151	Benson	922,52 \$
63152	Québec linge	1 180,12 \$
63153	Librairie Renaud-Bray	484,37 \$
63154	Sable Marco	21 405,48 \$
63155	Autos pièces Tracteur 125	2 352,26 \$
63156	Alarme et sécurité PM	217,30 \$
63157	Déneigement Péloquin	12 579,41 \$
63158	Martech	163,84 \$
63159	Terre des jeunes	473,38 \$
63160	Ass des chefs en sécurité incendie	633,28 \$
63161	Mutu-A-Gest	360,80 \$
63162	Westburne	160,29 \$
63135	Sonia Desrosiers	100,00 \$



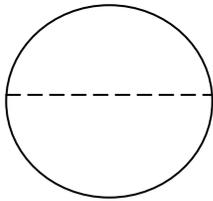
No. résolution
ou annotation

Total: 53 990,68 \$

#CHÈQU

E	TRANSFÈRE ACCÉO 2020	MONTANT
S1649	Ace Arthur Rivest	533,48 \$
S1650	Boivin et Gauvin	3 297,44 \$
S1651	Gaz propane Rainville	912,23 \$
S1652	Librairie Martin	41,95 \$
S1653	LCM Électrique	183,96 \$
S1654	MRC de Montcalm	4 470,95 \$
S1655	Parallèle 54	1 038,11 \$
S1656	Sintra	28 614,50 \$
S1657	Solegis avocats	438,82 \$
S1658	Toromont Cat	2 069,55 \$
S1659	EBI Environnement	64 093,99 \$
S1660	CMP Mayer L'Arsenal	1 959,18 \$
S1661	Centre du pneu Villemaire	39,08 \$
	Total:	107 693,24 \$
	2021	
S1662	Ace Arthur Rivest	2 428,13 \$
S1663	Ascenseur Mobius	183,96 \$
S1664	AESL Instrumentation	1 469,24 \$
S1665	Berger-Levrault Canada	287,44 \$
S1666	Sani-Nord	847,49 \$
S1667	Commission scolaire de la Rivière	1 114,06 \$
S1668	Carrxpert	9 422,95 \$
S1669	CPF Groupe conseil	1 379,70 \$
S1670	Camions inter Lanaudière	4 087,05 \$
S1671	Systèmes Logistiques GLS	93,97 \$
S1672	Excavation Carroll	47 599,65 \$
S1673	EDF	1 043,71 \$
S1674	EMRN	372,52 \$
S1675	Chaussures Husky	572,01 \$
S1676	Harnois énergies	13 940,90 \$
S1677	Juteau Ruel	524,56 \$
S1678	Kiwi le centre d'impression	2 454,72 \$
S1679	Librairie Martin	1 066,33 \$
S1680	LCM Électrique	73,75 \$
S1681	Groupe Lexis Média	494,39 \$
S1682	Oxygène Millenair	639,17 \$
S1683	Plomberie Montcalm	1 116,03 \$
S1684	Porte de garage MSK	137,97 \$
S1685	Pr'eautech instrumentation	502,83 \$
S1686	Solegis avocats	254,50 \$
S1687	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	4 694,75 \$
S1688	STI	11 575,70 \$
S1689	Tenaquip limited	632,96 \$
S1690	Voxsun télécom	672,04 \$
S1691	Entreprises Malisson	7 096,83 \$
S1692	Felix sécurité	166,84 \$
S1693	Les trophés JLM	23,63 \$
S1694	Autos J.G. Pinard	1 613,37 \$
S1695	Bureautique F. Chartier	1 350,33 \$
S1696	Canseil	2 000,56 \$
S1697	Centre du pneu Villemaire	4 186,30 \$
	Total:	126 120,34 \$
	Grand total:	296 385,14 \$

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
21-02R-057

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de janvier 2021 et totalisant un montant de 656 087.77 \$.

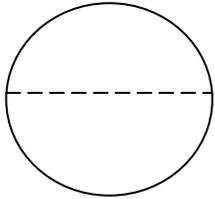
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE FÉVRIER 2021

CHÈQUES ÉMIS

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
63107 Benoit Ricard	1 200,00 \$
63108 Chantal Latendresse	200,00 \$
63109 Gabriel Gravel & Cathie Mercier	1 200,00 \$
63110 Habitation Noveco	2 400,00 \$
63111 Jean-Philippe Michaud Couture	3 294,03 \$
63112 Krystelle Fortier	150,00 \$
63113 Louis-Bernard Robert	75,00 \$
63114 Association des directeurs municipaux	569,13 \$
63115 Association canadienne de la paie	321,93 \$
63116 Québec municipal	1 220,13 \$
63117 FQM	6 169,01 \$
63118 IG Gestion de patrimoine	138 294,03 \$
63119 Bernard Farcy	200,00 \$
63120 CARA	200,00 \$
63121 Syndicat des pompiers du Québec	640,00 \$
63122 Union des employés de services	1 462,44 \$
63123 Annulé	- \$
63123 Ministre des finances du Québec	118,00 \$
63123 Ministre des finances du Québec	118,00 \$
Total:	157 831,70 \$

ACCÈSD

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT
2837 Hydro-Québec	1 918,01 \$
2838 Annulé	- \$
2839 Foss National Leasing	3 226,75 \$
2840 Desjardins assurances	3 064,29 \$
2841 Fonds de solidarité FTQ	7 276,93 \$
2842 Ministre du Revenu du Québec	39 620,67 \$
2843 Receveur général du Canada	15 556,81 \$
2844 Bell Mobilité	23,00 \$
2845 Hydro-Québec	8 824,36 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 février 2021

2846	Vidéotron	285,37 \$
2847	CARRA	2 507,51 \$
2848	Desjardins assurances	3 414,64 \$
2849	Fonds de solidarité FTQ	8 188,18 \$
2850	Ministre du Revenu du Québec	46 800,02 \$
2851	Receveur général du Canada	18 681,33 \$
2852	Bell Canada	552,24 \$
2853	Hydro-Québec	5 679,11 \$
2854	Vidéotron	120,67 \$
2855	Visa Desjardins	2 181,15 \$
2856	La Capital	22 569,07 \$
2857	Crédit Ford	2 560,11 \$
2858	It Cloud Solutions	108,59 \$
2859	LBC Capital	444,95 \$
2860	Crédit Ford	23,81 \$
2861	Accéo Transphere	68,12 \$
2862	Desjardins assurances	4 873,50 \$
2863	Fonds de solidarité FTQ	8 311,60 \$
2864	Ministre du Revenu du Québec	48 319,31 \$
2865	Receveur général du Canada	19 606,46 \$

Total: 274 806,56 \$

Transphère Accéo émis

S1645	AREVQ	339,18 \$
S1646	COMAQ	833,57 \$
S1647	PG Solutions	46 201,55 \$
S1648	Berger-Levrault Canada	5 403,83 \$

Total: 52 778,13 \$

Paie 02: 03-01 au 16-01-2021 81 358,37 \$

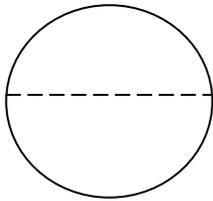
<i>Élus</i>	7 159,38 \$
<i>Cols Bleus</i>	21 217,13 \$
<i>Étudiants</i>	0,00 \$
<i>Cols Blancs</i>	15 363,86 \$
<i>Cadres</i>	33 373,07 \$
<i>Pompiers</i>	4 244,93 \$

Paie 03: 17-01 au 30-01-2021 89 313,01 \$

<i>Élus</i>	7 913,69 \$
<i>Cols Bleus</i>	24 679,08 \$
<i>Étudiants</i>	0,00 \$
<i>Cols Blancs</i>	18 014,06 \$
<i>Cadres</i>	27 601,37 \$
<i>Pompiers</i>	11 104,81 \$

Grand total: 656 087,77 \$

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-02R-058

DÉTERMINATION DE L'IPC 2021

CONSIDÉRANT QUE certains contrats ou ententes prévoient l'indexation annuelle de l'IPC (Indice des Prix à la Consommation);

CONSIDÉRANT QUE cet indice est calculé sur la base de l'IPC de la région de Montréal sur la moyenne mensuelle des 12 derniers mois conformément aux données émises par Statistique Canada pour cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

- Le taux d'IPC applicable pour l'année 2021 est fixé à 0.96 % ;
- Le conseil autorise l'application de ce taux aux salaires et ententes visés par la présente augmentation, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

21-02R-059

MANDAT DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit recourir aux services de procureur pour la perception de taxes impayées dans divers dossiers;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées auprès de deux firmes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le mandat de perception des comptes impayés à la firme Marceau & Boudreau, avocats pour l'année 2021, le tout conformément à son offre de services datée du 28 janvier 2021.

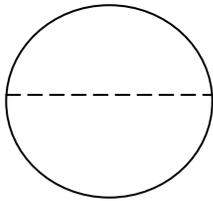
ADOPTÉE

21-02R-060

CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides se termine le 28 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été reçues;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les offres démontrent un écart de prix important;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat de contrôle animalier pour la période du 1er mars 2021 au 31 décembre 2022 à SPA Régionale pour un coût mensuel de 3 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de services datée du 25 novembre 2020;

QU'advenant un non-respect des services offerts, notamment, mais non exclusivement en ce qui a trait à offrir un service d'appel 24/24, 7 jours semaine avec un numéro sans frais et la réponse à un service d'urgence dans les 60 minutes, le conseil se réserve le droit de faire usage des dispositions de l'article 2125 du Code civil en cours d'année, le tout à sa discrétion.

ADOPTÉE

21-02R-061

DEMANDE DROIT DE CIRCULATION - CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE le club Quad Moto-M.A.N a cessé ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le club Quad Mégaroues Joliette a repris les sentiers de Saint-Esprit et Joliette;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci doit obtenir l'autorisation de la municipalité pour avoir le droit de circuler sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil autorise les membres du club Quad Mégaroues de Joliette à circuler sur une distance d'environ de 4.23km sur le rang St-François, partant de la sortie du sentier jusqu'au chemin Clément.

ADOPTÉE

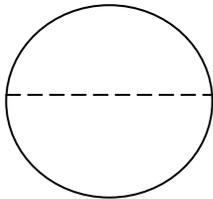
21-02R-062

DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale a procédé, selon le calendrier de conservation, au tri des dossiers archivés et destinés à la destruction, tel qu'il appert à la liste des boîtes à éliminer;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil autorise la destruction des documents entreposés dans les boîtes portant les numéros D-59 à D-73;

QUE les documents que ces boîtes contiennent sont plus amplement exposés aux avis d'élimination qui fera partie du présent procès-verbal, le tout conformément au calendrier de conservation et au Code municipal.

ADOPTÉE

21-02R-063

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle structure organisationnelle par le comité de relation de travail auprès du Conseil en octobre 2020;
- CONSIDÉRANT les besoins importants en matière de développement économique au sein de la municipalité;
- CONSIDÉRANT la croissance accrue de la municipalité;
- CONSIDÉRANT le désir du conseil d'aller de l'avant avec la nouvelle structure;
- CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté à ce poste par le chef de division urbanisme;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

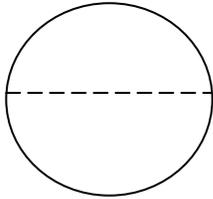
QUE le conseil nomme M. Jérôme Morin à titre de directeur général adjoint et du développement économique à compter du 9 février 2021, et autorise le maire et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

21-02R-064

LOCATION DU 1799, ROUTE 125

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 20-12R-504, le conseil a autorisé la location du 1799, route 125 à Taxi Ste-Julienne;
- CONSIDÉRANT QUE le locataire a fait des représentations auprès de la municipalité pour partager ce local avec Taxi Jolimont;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil ne s'objecte pas à cette demande;



No. résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la location du 1799, route 125 à Taxi Sainte-Julienne et Taxi Jolimont, pour un coût mensuel de 350 \$ plus les taxes applicables;

QU'une entente de location soit signée par les locataires impliqués;

Que le maire et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer l'entente à intervenir;

Que la résolution 20-12R-504 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

21-02R-065

QUOTES-PARTS MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté les règlements 515-2020, 516-2020 et 518-2020 décrétant la répartition des dépenses pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements imputent à la Municipalité le prélèvement de quote-part, à être versée selon diverses modalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a transmis à la municipalité les factures relatives à ces quotes-parts;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ces quotes-parts a été dûment budgété;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

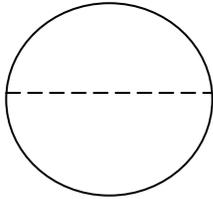
QUE le conseil autorise la chef de section finance à procéder au paiement des quotes-parts totalisant 832 997 \$ conformément aux modalités de versement établies par les règlements adoptés par la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE

21-02R-066

DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre aux jeunes de 15 à 18 ans une première expérience de travail;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le programme rembourse 50 % du salaire minimum des 180 premières heures travaillées représentant un montant de 1 215 \$;

CONSIDÉRANT QUE les heures travaillées en sus de ces 180 heures sont à la charge de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà participé à ce programme et désire réitérer son adhésion;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité adhère au programme Desjardins - Jeunes au travail édition été 2021 par l'embauche d'un étudiant à titre d'aide-horticulteur et autorise la directrice horticulture et parc à signer l'entente à intervenir avec le Carrefour jeunesse-emploi pour l'adhésion à ce programme;

QUE la directrice horticulture et parc soit autorisée à procéder à l'embauche de cet étudiant pour une période de 9 semaines, à compter du 28 juin 2021, à raison de 40 heures par semaine, au taux prévu à la convention collective pour l'embauche des étudiants.

ADOPTÉE

21-02R-067

ANNULATION DE SERVITUDES

CONSIDÉRANT QUE par ses résolutions 19-01R-021 et 20-11R-433, le conseil a autorisé la cession du lot 4 083 125 et d'une partie des lots 4 083 133 et 6 302 057 en faveur de 9375-3283 Québec Inc.;

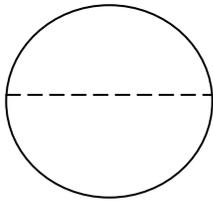
CONSIDÉRANT QUE ces résolutions décrétaient la fermeture des rues Place Brunelle et d'une portion de la rue Isabelle;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-01R-021 obligeait le regroupement des lots acquis;

CONSIDÉRANT QUE ces lots et le lot 4 081 006 font l'objet d'un regroupement sous le numéro de lot 6 398 482;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur désire exploiter un commerce sur le lot 6 398 482;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est grevé d'une servitude en faveur de lot 4 080 968 suivant l'acte publié à Montcalm sous le numéro 20 341 985;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 février 2021

CONSIDÉRANT les obligations énoncées dans les actes publiés à Montcalm sous les numéros 240 016, 183 560, 169 616, 157 483;

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'annuler et de renoncer aux servitudes et obligations ci-haut énoncées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Julienne annule la servitude de restriction d'usage, et plus spécifiquement et non limitativement, la prohibition de faire tout commerce ou industrie, résultant des actes publiés à Montcalm sous les numéros 183 560, 169 616 et 157 483 et ce en faveur du lot 6 398 482.

ADOPTÉE

21-02R-068

**SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
POUR LES FAMILLES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le programme d'aide financière pour les activités sportives et culturelles afin de favoriser la participation à diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de bénéficier d'une aide financière équivalant à 30% du coût d'inscription, pour une ou plusieurs activités, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 250 \$ annuellement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 pour les citoyens de moins de 18 ans;

CONSIDÉRANT QUE les modalités relatives à cette aide financière sont disponibles via notre site Internet;

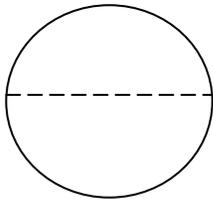
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil renouvelle le programme offrant une subvention représentant 30 % des frais d'inscription pour les enfants de moins de 18 ans participant à des activités culturelles et/ou sportives et admissibles à ladite subvention, jusqu'à un maximum de 250 \$ par année par enfant;

Que le conseil entérine le formulaire de demande d'aide financière et mandate la directrice des services culturels et récréatifs;



No. résolution
ou annotation

- pour promouvoir auprès des familles juliennes l'accès à cette subvention;
- pour transmettre le formulaire de demandes aux personnes intéressées et les accompagner dans leur demande d'aide financière;
- pour vérifier l'admissibilité des demandes reçues et faire les recommandations qui s'imposent au Comité.

ADOPTÉE

21-02R-069

DEMANDES DIVERSES DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE diverses demandes provenant du milieu sont déposées au cours de l'année pour le prêt d'équipement, l'implication aux activités, ou la fourniture de biens auprès de la directrice des services culturels et récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes n'engagent pas ou peu de frais de la part de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la directrice des services culturels et récréatifs dépose les demandes reçues au Comité loisir et culture qui a pour mandat d'étudier ces demandes;

QUE le conseil accorde au Comité loisir et culture le pouvoir d'accepter ou de refuser la demande en partie ou dans son intégralité et de mandater la directrice des services culturels et récréatifs d'y donner suite, le cas échéant, si celui-ci accepte la demande.

ADOPTÉE

21-02R-070

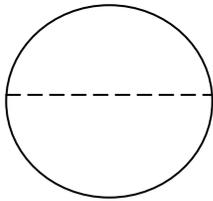
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION MELCC

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut donner au lot 4 080 399 un usage récréatif dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QU' une étude menée par GREBE démontre que quelques zones de ce terrain sont situées en zone humide;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés nécessiteront le passage de camions sur une partie minime de cette zone humide;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour permettre l'usage en zone humide;



No. résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture et parc à déposer une demande auprès du MELCC pour l'obtention d'un certificat d'autorisation afin de permettre le passage de camions dans une partie de la zone humide du lot 4 080 399;

QUE la directrice horticulture et parcs soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'obtention dudit certificat;

QUE la chef des Finances soit autorisée à émettre un chèque au MELCC du montant nécessaire à l'obtention de ce certificat.

ADOPTÉE

21-02R-071

PROGRAMME DE SUBVENTION PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place en 2020, le programme de subvention pour la plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de reconduire ce programme pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil reconduit le programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE ce programme prévoit le remboursement d'un montant représentant 50 % du coût d'achat d'un arbre admissible, jusqu'à un maximum de 100\$;

QUE les critères d'admissibilité sont plus amplement décrits dans le formulaire de demande d'aide financière 2021 du programme de subvention aux propriétaires pour la plantation d'arbres, publié sur le site Internet de la municipalité.

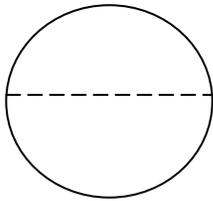
ADOPTÉE

21-02R-072

PROJETS HORTICOLES 2021

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget, divers projets d'aménagement ont été proposés par le service d'horticulture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut permettre la réalisation de ces projets consistant en l'aménagement des espaces suivants:



No. résolution
ou annotation

- Rond-point de la rue Des Bernaches avec pierres des champs en bordure;
- Aménagement arbustif et structure de béton pour plantes grimpantes dans le parc Lionel-Ricard;
- Nouvelle enseigne au garage municipal;
- 6 nouvelles enseignes de parcs qui seront ajoutées en 2021;
- Aire de repos avec mobilier urbain à l'intersection 125/ Desroches.

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice horticulture et parc à dépenser une somme de 15 900 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des projets précités conditionnellement à la présentation des plans d'aménagement au comité parc.

ADOPTÉE

21-02R-073

CARACTÉRISATION ET PLAN D'INTERVENTION BERCE DU CAUCASE

CONSIDÉRANT QUE le département d'horticulture et parc a noté la présence de la berce du Caucase à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE la berce du Caucase est une plante envahissante toxique pouvant occasionner des brûlures importantes au contact;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'élaborer un plan d'intervention efficace pour limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Quadra Environnement;

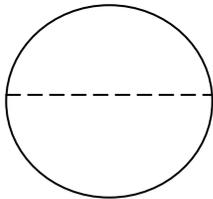
CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été dûment budgétée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil:



No. résolution
ou annotation

- mandate la firme Quadra Environnement pour réaliser un plan d'intervention de la berce du Caucase, au coût de 3 992 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services déposée;
- autorise la chef de division finances à effectuer un versement de 1 596.80 \$ plus les taxes applicables à être versé à la signature de l'offre.

ADOPTÉE

21-02R-074

ENTENTE CADRE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QU' il s'avère parfois utile et nécessaire de faire appel aux services d'un ingénieur pour régler divers dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme Parallèle 54 pour offrir une assistance technique d'ingénierie aux travaux publics selon les besoins, le tout conformément à son offre de services datée du 26 janvier 2021 pour un montant maximal de 21 700 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21-02R-075

PAVL 00030233-1-63060(14)-2020-06-15-34

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Julienne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

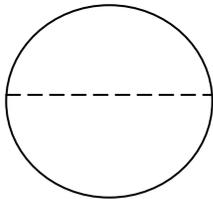
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne approuve les dépenses d'un montant de 79 687 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

21-02R-076

PAVL 00030223-1-63060(14)-2020-06-15-36

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Julienne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne approuve les dépenses d'un montant de 79 687 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

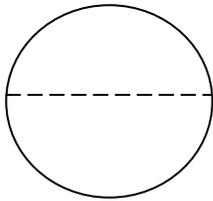
21-02R-077

DÉROGATION MINEURE 2021-0001 ~ 2181 RUE DES ORMES

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2021-0001 pour le 2181, rue des Ormes visant à régulariser l'implantation du garage détaché ayant une marge de recul secondaire de 3,45 mètres alors que le règlement exige 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 27 janvier 2021 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens intéressés ont été invités à déposer leur commentaire par écrit au plus tard le 5 février 2021;



No. résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2021-0001 pour le 2181, rue des Ormes, telle que déposée.

ADOPTÉE

21-02R-078

LOTISSEMENT LOT 3 442 204 (CHEMIN LAC MAURICE)

CONSIDÉRANT QU' un plan cadastral parcellaire a été déposé pour la création des lots 6 387 919 et 6 387 920 à même le lot 3 442 204, situé sur le chemin du Lac Maurice;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement est assujetti à la contribution pour fins de parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le lotissement déposé par le plan cadastral parcellaire de Alioune Badara Ngom sous ses minutes 5132 du dossier 117808 pour la création des nouveaux lots 6 387 919 et 6 387 920;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-02R-079

DOMAINE TRÉCARRÉ OUEST

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour le Domaine TréCarré Ouest;

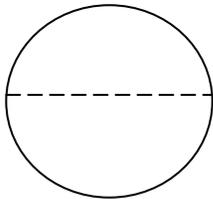
CONSIDÉRANT QUE ce plan prévoit la construction de nouvelles rues;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement est assujetti à la contribution pour fins de parc;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, une entente doit être signée déterminant les attentes de la municipalité et les obligations à respecter par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sur une partie de la rue du Bison (lot 5 895 071) sont maintenant terminés et que l'inspection a démontré sa conformité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prendre possession de cette portion de rue;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte le projet de lotissement déposé par Pascal Neveu sous ses minutes 3163 du dossier 54 498 pour la création de 43 nouveaux lots et de nouvelles rues;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'entente de travaux à intervenir avec le promoteur pour l'ouverture des nouvelles rues;

QUE le conseil accepte la rétrocession du lot 5 895 071 par Domaine TréCarré en faveur de la municipalité et mandate un notaire instrumentant de la firme GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la rédaction et la publication de l'acte à intervenir;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette cession.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1028-21

Monsieur Stéphane Breault donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement 1028-21 amendant le règlement de zonage #377 afin de modifier la grille des usages de la zone P1-53 et dépose le 1^{er} projet de règlement à cet effet.

21-02R-080

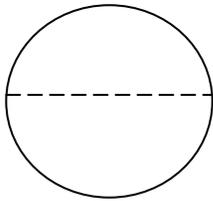
1ER PROJET DE RÈGLEMENT 1028-21 ~ USAGE ZONE P1-53

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°1028-21

RÈGLEMENT N°1028-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°377 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE P1-53

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;



No. résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 377, entré en vigueur le 13 octobre 1992;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la grille des usages autorisés dans la zone P1-53;
- CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1), ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 8 février 2021 par monsieur Stéphane Breault et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, que le règlement no 377, tel qu'amendé subséquemment, est modifié de la façon suivante:

ARTICLE 1:

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

À l'Article 77, la grille des usages et des normes de la zone P1-53 est modifiée afin d'ajouter les usages suivants aux usages autorisés:

- résidentiel classe E (multifamiliale 9 à 16 logements);
- commercial classe A (de quartier).

ARTICLE 3:

À l'Article 77, la grille des usages et des normes de la zone P1-53 est modifiée afin d'autoriser les structures jumelées et les structures en rangée.

ARTICLE 4:

À l'Article 77, la grille des usages et des normes de la zone P1-53 est modifiée afin d'autoriser les projets intégrés.

ARTICLE 5:

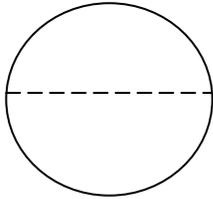
À l'Article 77, la grille des usages et des normes de la zone P1-53 est modifiée afin de fixer les marges latérales minimales et maximales pour les différentes typologies de construction autorisées.

ARTICLE 6:

À l'Article 77, la grille des usages et des normes de la zone P1-53 est modifiée afin de fixer l'occupation maximale du terrain et le coefficient d'occupation maximale du sol pour les différentes typologies de construction autorisées.

ARTICLE 7:

À l'Article 77, la grille des usages et des normes de la zone P1-53 est modifiée afin de fixer le nombre de locaux commerciaux maximal et le nombre de logements maximal pour les différentes typologies



No. résolution
ou annotation

de construction autorisées.

ARTICLE 8:

L'article 162.1 « Dispositions spéciales applicables aux bâtiments résidentiels et accessoires dans la zone P1-53 » est abrogé.

ARTICLE 9:

La grille des usages de la P1-53, telle que modifiée par le présent règlement, se retrouve à l'Annexe 1 du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 10:

Le présent Règlement 1028-21 entrera en vigueur conformément à la loi.

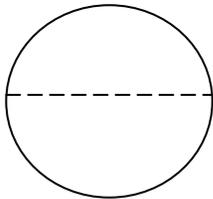
Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion : 8 février 2021
Premier projet : 8 février 2021
Consultation publique :
Second projet :
P.H.V. :
Adoption finale :
Certificat de conformité MRC :
Publié le :

Annexe 1

ACTIVITÉ DOMINANTE		PI	
NUMÉRO DE LA ZONE		53	
USAGES PERMIS	RÉSIDENTIEL	Classe A (unifamiliale)	•
		Classe B (bifamiliale)	
		Classe C (multifamiliale 3 à 4 logements)	•
		Classe D (multifamiliale 5 à 8 logements)	•
		Classe E (multifamiliale 9 à 16 logements)	•
		Classe F (multifamiliale 17 à 32 logements)	
		Classe G (multifamiliale 33 logements et plus)	
		Classe H (maisons mobiles)	
	COMMERCIAL	Classe A (de quartier)	•
		Classe B (local)	
		Classe C (régional)	
		Classe D (station-service)	
		Classe E (services reliés à l'automobile)	
		Classe F (divertissement)	
		Classe G (moyenne nuisance)	
		Classe H (forte nuisance)	
		Classe I (traitement de déchets)	
		Classe J (Commerce régional)	
	INDUSTRIEL	Classe A (aucune nuisance)	
		Classe B (faible nuisance)	
		Classe C (forte nuisance)	
		Classe D (industrie extractive)	
		Classe A (para-industrielle)	
	PUBLIC	Classe A (services)	•
		Classe B (parcs)	•
		Classe C (infrastructures et équipements)	•
		Classe D (services communautaires)	•
		Classe E (services communautaires)	
	AGRICOLE	Classe A (culture)	
		Classe B (élevage)	
		Classe C (services connexes à l'agriculture)	
	C/R	Conservation (Classe A)	
		Récréotouristique (Classe A)	



No. résolution
ou annotation

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
NORMES SPÉCIFIQUES	ARTICLES APPLICABLES À LA ZONE				
	BÂTIMENT	Nombre d'étages minimum	1	1	1
		Nombre d'étages maximum	3	3	3
		Superficie d'implantation minimum (m.c.)	art. 72.1	art. 72.1	art. 72.1
		Largeur minimum (mètres)	art. 72.1	art. 72.1	art. 72.1
	STRUCTURE	Isolée	•		
		Jumelée		•	
		En rangée			•
		Projet intégré	•	•	•
	MARGES	Avant min./max. (mètres)	6.10/-	6.10/-	6.10/-
		Latérales minimum (mètres)	2	0	0
		Latérales totales (mètres)	5	3	0m logement au centre
					3m logement de bout d'immeuble
		Arrière minimum (mètres)	6.10/-	6.10/-	6.10/-
	DENSITÉ OCC.	Occupation maximale du terrain (%)	50	50	50
		Nombre de locaux commerciaux (max.)	1	0	0
		Logements par bâtiment (max.)	16	16	6
		Coefficient d'occupation du sol (max.)	1.50	1.50	1.50
	DIVERS	P.A.E.			
		P.I.I.A.			
AMENDEMENT	MIS À JOUR LE:				

0.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ayant lieu sans présence du public et par vidéoconférence, les citoyens ont été invités à soumettre leur question par écrit. M. le maire répond aux questions reçues.

21-02R-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière